# REUNION PUBLIQUE DU 27 MAI 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mai 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, et Mme la Députée provinciale Vice-Présidente qui sera présente parmi nous en visio.
  - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
  - M. RASSAA. Mme LACOMBLE devrait arriver.
  - M. LE PRESIDENT. M. VANDEBURIE ?
  - M. VANDEBURIE.- Mme SAMEDI est excusée.
  - M. LE PRESIDENT.- M. CAPPA?
  - M. CAPPA.- M. Alexis HOUSIAUX ne peut pas être là
  - M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Pas d'absent M. le Président

- M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE.- A priori tout le monde est là. Peut-être que M. Serge ERNST aura des difficultés pour se connecter, je ne sais pas...
  - M. LE PRESIDENT.- Merci.

# I.- Ordre du jour

# II.- Ordre du jour actualisé

#### III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous ont été envoyés par email avant le début de la séance l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Par ailleurs, comme vous avez pu le constater dans l'ordre du jour, la séance publique se déroulera en deux parties. La première partie sera suivie d'une séance à huis clos qui portera sur 4 dossiers et nous clôturerons notre séance du jour par la seconde partie de la séance publique.

Je vous demanderais donc d'être attentifs à ce point.

# IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procèsverbal de la réunion du 29 avril 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire donne une lecture du résumé du procèsverbal de la réunion du 29 avril 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

Avant de passer aux questions d'actualité, je dois demander à la personne qui est branché sous le nom IPhone SE de se présenter. Pour la liste des présences, ce sera plus facile.

- M. ERNST, Conseiller provincial (en visioconférence).- C'est moi, c'est Serge ERNST, bonjour. Je n'ose pas mettre la caméra parce que la connexion se coupe. Merci
- M. LE PRESIDENT.- Fais comme tu veux mais voilà, maintenant ton nom apparaît, c'est plus facile. C'est pour la liste des présences.

# V.- Questions d'actualité

Document 20-21/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise à disposition publique des délibérations du Conseil provincial préalablement à sa tenue.

Document 20-21/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux sanctions diplomatiques prises par la Chine à l'égard de citoyens liégeois dénonçant la politique chinoise contre la population Ouïghours.

# Document 20-21/A24 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux fresques monumentales.

# Document 20-21/A25 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux Services d'accrochage scolaires.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Vous avez reçu, par email, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Pour la première question référencée 20-21/A22, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, bonjour tout le monde, Monsieur le Président, chers Collègues,

Savez-vous que dans un classement très sérieux publié par The Economist, la Belgique est qualifiée de démocratie imparfaite ? Elle passe en 2006 d'une note de 8,15/10 à 7,51/10 en 2020. Cet indice de démocratie est fondé sur une soixantaine de critères appartenant à cinq catégories allant du processus électoral aux les libertés civiles en passant par le fonctionnement du gouvernement et la participation politique.

Ce classement nous rappelle deux évidences : d'abord, la démocratie n'est pas un état de fait binaire : on serait ou on ne serait pas une démocratie, mais plutôt un continuum rassemblant différentes dimensions. Ensuite, notre démocratie n'est pas quelque chose d'acquis une bonne fois pour toute. C'est un idéal qui exige notre attention constante. Si notre démocratie ne se renouvelle pas continuellement, elle mourra.

Partant de ce constat, des milliers de pistes de solutions et d'explorations s'offrent à nous pour entretenir, renouveler et pourquoi pas même ré-enchanter notre démocratie au niveau provincial. Je vous invite d'ailleurs chacune et chacun chers collègues, à réfléchir et surtout agir en ce sens. Aujourd'hui, je tenais à vous soumettre une proposition comme une petite et modeste pierre à cet édifice que nous tentons d'entretenir au mieux.

La transparence de notre institution a déjà fait pas mal de progrès ces dernières années. Mais nous devons faire mieux, toujours faire mieux. Récemment, la Province de Namur a décidé de publier in extenso, en plus de l'ordre du jour du Conseil provincial, ce qui est d'ailleurs une disposition légale, les délibérations soumises au Conseil provincial. Un effort de transparence qui j'espère suscitera chez vous le même étonnement que chez moi : pourquoi ? Ça ne se fait pas déjà ? Pourquoi n'a-t-on pas fait cela avant, ce serait tout à fait normal.

De plus, l'intercommunale IMIO a récemment développé la plateforme www.deliberations.be, permettant la compilation et la mise à la disposition de l'ensemble des délibérations des pouvoirs locaux en Wallonie. Je vous invite à aller visiter cette plateforme qui est vraiment pas mal faite et ou déjà plusieurs communes partagent leurs délibérations préalablement à la tenue du Conseil.

Alors, pouvons-nous exceptionnellement prendre exemple sur la Province namuroise et leur emboîter le pas en publiant préalablement au Conseil nos délibérations ? Et pouvons-nous envisager l'adhésion à la plateforme d'IMIO et ainsi faire figure de Province pionnière puisque seules des communes ont pour l'instant adhérer en matière de transparence démocratique ?

Je vous remercie pour votre réponse.

LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction que j'éprouve à la lecture et à l'audition d'une petite phrase de votre intervention, je vous cite : « la transparence de notre institution a déjà fait pas mal de progrès ces dernières années ».

Cette petite phrase est en effet remarquable par son contenu car elle fait figure d'exception parmi les discours récurrents qui stigmatisent le manque de transparence de l'Institution provinciale.

Ces propos critiques à l'égard de notre institution sont pourtant bien injustement tenus dès lors que toutes les dispositions légales et décrétales en matière de transparence de l'administration y sont scrupuleusement respectées.

Je tiens à rappeler que les obligations qui sont les nôtres aujourd'hui sont inhérentes à l'exercice de nos compétences dans le cadre légal d'une démocratie représentative, le fonctionnement de notre institution étant en effet toujours régi par ce concept fondateur qui vous désigne, Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme les représentants élus des électeurs qui vous ont confié le pouvoir décisionnel.

Votre question, ou plutôt votre proposition, dépasse ce concept en franchissant un pas vers la démocratie directe.

Si je puis partager votre point de vue quant au fait que tout système doit évoluer, il me paraît cependant essentiel que cela se fasse au terme d'une réflexion approfondie qui pèse les avantages et les inconvénients d'une telle évolution.

Si je puis aussi partager votre souhait de voir le citoyen participer et adhérer plus largement à la gestion de la res publica, permettez-moi cependant de m'interroger sur le moyen proposé. Est-il pertinent en effet d'offrir aux citoyens la possibilité de se saisir des projets de délibérations de votre Assemblée alors que vous-même, Mesdames et Messieurs les Conseillers, n'auriez pu encore effectuer votre travail de mandataires élus par ces mêmes citoyens ? Est-il pertinent par ce biais d'ouvrir le débat sur la place publique, et notamment via les réseaux sociaux, sur des projets de délibérations, au risque de venir perturber la sérénité des débats au sein de notre Assemblée ? Ces questions méritent, me semblent-ils, réflexion.

Votre proposition n'est par ailleurs pas sans rappeler une proposition de décret actuellement en discussion au Parlement de Wallonie, laquelle proposition vise à créer davantage de transparence au niveau des instances communales en instaurant notamment une obligation de publication des projets de délibérations des Conseils communaux.

Dès lors qu'une proposition de décret est en discussion actuellement, il semble opportun d'attendre qu'une norme définisse un cadre général applicable à tous les pouvoirs locaux et donc à toutes les Provinces, les citoyens étant libres, en vertu des dispositions légales et réglementaires actuelles, de s'informer en assistant aux séances publiques de l'Assemblée, en consultant les procès-verbaux publiés sur le site internet provincial, en posant des questions ou en procédant à des interpellations.

Enfin, pour être complet, je répondrai également sur l'utilisation potentielle de la plateforme créée par l'intercommunale IMIO et qui permet la publication des décisions ou projets de décisions des pouvoirs locaux.

L'accès à cette plate-forme suppose que le pouvoir local adhère à l'Intercommunale concernée, ce qui n'est pas le cas de notre province à ce jour. L'opportunité d'une adhésion à celle-ci sera cependant réexaminée à l'aune des besoins de notre institution et de la possible adéquation des services proposés par IMIO avec lesdits besoins.

En rappelant notre attachement aux principes qui fondent notre démocratie, je tiens ici à vous inviter, Monsieur le Conseiller, ainsi qu'à tous nos collègues, à animer les débats au sein de notre Conseil par votre légitime et indispensable travail d'interpellation.

Je vous remercie de votre attention.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial Président. Quelqu'un souhaitet-il intervenir ? M. MAGNERY. Je t'écoute Marc.
- M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence). J'espère que l'on m'écoute, et pas que vous !

Merci Monsieur Gillard pour votre réponse qui, je dois lire, me laisse assez stupéfait. Stupéfait parce que la demande que je fais, elle est quand même on ne peut plus basique, c'est l'application de documents publics.

Et alors, vous reprenez une de mes phrases en disant « je suis très satisfait que le Conseiller Magnery souligne la transparence de l'institution provinciale » et c'est vrai, on part de très loin, mais moi j'ai envie de reprendre une phrase de vous « est-il pertinent d'ouvrir le débat sur la place publique ? ».

Est-il pertinent d'ouvrir le débat sur la place publique ? Eh bien oui Monsieur Gillard, c'est le rôle des politiques d'ouvrir les débats et de débattre, non pas seulement entre nous dans notre petite Chambre, mais aussi avec les citoyens. Et donc, permettre aux citoyens de consulter ces délibérations préalablement à leurs votes, c'est le minimum. Va-t-on débattre d'une décision qui a déjà été prise ? Voilà !

Et alors, je tiens aussi à saluer les peut-être quelques citoyens courageux, téméraires, qui nous suivent sur YouTube parce que ces débats, il faut le dire, ne sont pas passionnants. Et leur permettre de se plonger dans les débats avec les délibérations préalablement à la tenue du Conseil leur permettrait de suivre bien plus attentivement, de manière plus concernée, et peut-être de faire remonter des informations à nous, Conseillers, pertinentes qui nous permettraient de voter des décisions plus pertinentes, plus éclairées.

Quant à l'adhésion à la plateforme IMIO, et bien il n'est pas bien compliqué de faire adhérer la Province. Et donc, voilà, moi je tenais à exprimer ma stupéfaction par rapport à votre réponse et vous dire aussi que la Province de Liège fait assez fort car elle arrive à être en retard et plus lente que la Province de Namur. C'est une petite boutade pour mes amis namurois mais c'est quand même stupéfiant.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. EL HAJJAJI, je vois que vous levez la main. A priori, c'est 2 minutes par groupe au niveau de la question donc je vous demanderais peut-être d'être très bref et de ne pas refaire le même monde. Je vous en prie.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (en visioconférence).- D'accord!

Voilà, je voulais aussi réagir parce que voilà, je suis assez déçu de la réponse qui nous a été donnée. Vous savez la maxime sur le fronton de l'Hôtel de Ville de Verviers, c'est « Publicité, sauvegarde du Peuple » et, effectivement, IMIO est une intercommunale qui mutualise justement toutes les informations pour mettre à disposition du citoyen des données à caractère public et donc, à nouveau, je ne comprendrais pas que la Province n'en fasse pas partie.

Quant aux réponses qui nous ont été données, nous avons sollicité la Zone de Police Vesdre exactement de la même manière pour adhérer à IMIO et on nous a dit, à nouveau, que c'était aux Conseillers de faire leur travail.

Alors, les Conseillers font leur travail mais les citoyens ont droit à avoir cette information là en amont, ça fait partie aussi du débat démocratique donc voilà, je voulais appuyer les propos de mon collègue Marc Magnery, auxquels j'adhère entièrement et j'espère que la Province va reconsidérer la position qui nous a été donnée aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je me permets quand même de rappeler notre Règlement d'Ordre Intérieur, si on n'est pas content on peut le changer mais c'est une intervention de 2 minutes a priori par groupe donc essayons, si possible, le fait de la respecter.

Pour la deuxième question référencée 20-21/A23, je donne à nouveau la parole à M. Marc MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, re bonjour à tous.

Savez-vous que des citoyens de notre Province sont aujourd'hui interdits de voyage en Chine ? La belle affaire me direz-vous !

Mais, en effet, la Chine a sanctionné plusieurs citoyens de notre Province en leur interdisant l'accès au territoire chinois. Pour quel motif ? Leur défense publique de la cause des Ouïghours et leur ferme dénonciation de la politique de persécution systématique et organisée dont les Ouïghours sont victimes en Chine.

Parallèlement à ça, je ne vous apprendrais rien à vous disant que notre Province entretient d'étroites relations avec la Chine et plus particulièrement la Province du Fujian.

Peut-on accepter sans sourciller qu'un régime étranger sanctionne l'exercice d'un droit aussi élémentaire que le droit à la liberté d'expression de nos concitoyens liégeois ?

La Province de Liège se doit de réagir. Est-il par exemple envisageable de suspendre temporairement nos relations et les évènements organisés à venir avec la Province du Fujian? Peut-on faire part officiellement à nos interlocuteurs sur place de notre profonde désapprobation face à cette sanction qui touche directement nos concitoyens? Le Conseil peut-il marquer son soutien aux citoyens concernés contre toute tentative d'intimidation de la part d'un gouvernement étranger ?

La diplomatie, par définition, s'exerce avec des gants de velours. Aujourd'hui et peut-être pour la première fois concernant notre Province et vis-à-vis de nos relations avec la Chine, il est peut-être temps de rappeler l'existence d'une main de fer dans ce gant de velours.

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller, la Province de Liège a effectivement des échanges avec la Chine dans le cadre d'un accord de jumelage avec la Province du Fujian depuis 1986. Parler de « relations étroites » avec la Chine comme vous le faites, me parait donc un peu excessif. Mais bon, vous allez souvent de stupéfaction en stupéfaction donc...

Depuis ma prise de fonction en octobre 2018, voici les quelques échanges qui ont été menés entre la Province de Liège et la Province du Fujian : en juin 2019, on a organisé ici à Liège le Chinatown et dans ce cadre, on a accueilli une délégation académique qui venait de cette Province du Fujian donc.

En septembre 2019, une mission au Fujian dans le cadre de la Foire Commerciale et d'investissement de Xiamen. Accueil de deux délégations d'étudiants en octobre et décembre 2019. En avril 2020, en pleine pandémie, et au plus dur de la course à l'approvisionnement, nous avons reçu de la part de la Province du Fujian, 20.000 masques de protection.

Enfin, et au titre de totale transparence, la Haute École de la Province de Liège a accueilli 19 étudiants depuis 2017, essentiellement dans sa filière de bachelier en commerce international. Il n'y a, à ma connaissance, aucun échange prévu pour cette année académique 2020-2021.

Concernant votre interpellation plus précisément, j'imagine qu'elle fait suite aux sanctions prises, fin mars, par les autorités chinoises à l'égard de 10 européens, dont effectivement, un citoyen liégeois, Député fédéral de surcroit.

Je considère que ces sanctions sont inacceptables et je ne peux que joindre ma parole à celle, notamment, de Madame Eliane Tillieux, Présidente du Parlement fédéral, et condamner fermement les mesures de rétorsion prises par les autorités chinoises, spécialement lorsque ces sanctions visent à intimider des parlementaires et leur liberté d'expression.

Concernant la situation des Ouighours plus globalement, à l'instar des Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également comme de nombreux conseils communaux, j'exprime ma profonde préoccupation par rapport au régime de plus en plus répressif auquel les ouighours sont confrontés ; je condamne fermement le système de travail forcé mis en place par le gouvernement chinois ; je soutiens toutes les démarches entreprises par les autres niveaux de pouvoir compétents en matière de relation internationale en appelant notamment l'envoi sur place de délégations internationales qui pourront y enquêter en toute indépendance et sans contrainte, la meilleure formule serait probablement une mission d'enquêtes des Nations Unies et la désignation d'un rapporteur spécial.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Quelqu'un souhaitet-il intervenir ? Une réaction M. MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président,

Je suis beaucoup moins stupéfait et plutôt même satisfait, Monsieur Gillard, de cette réponse qui, au moins, a le mérite de dire en tribune, publiquement, votre condamnation de ces agissements et de cette tentative d'intimidation de la part d'un gouvernement étranger vis-àvis de nos concitoyens liégeois.

Je reste un petit peu sur ma faim quant à la réaction qu'on pourrait avoir, entretenir des relations diplomatiques avec une région ou un pays, c'est un choix politique, et je pense qu'on a fait le choix d'entretenir des relations avec la Chine.

Si on entretient des bonnes relations, si on est des bons amis, on sait aussi se dire les choses franchement et j'aurais voulu que cette déclaration publique puisse être suivie d'un courrier ou d'une déclaration publique vis-à-vis de nos interlocuteurs là-bas. Mais en tout cas, je suis déjà content que vous ayez pu déclarer ceci à la tribune.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions d'autres groupes ? Non je n'en vois pas.

On peut passer à la troisième question référencée 20-21/A24, je donne la parole à M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Voilà, la richesse du Conseil provincial c'est de balayer des thématiques extrêmement différentes et celleci, effectivement, sort un peu du prisme des questions qui ont été posées auparavant.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames Messieurs les membres du Conseil provincial, chers Collègues, Chers Amis,

Monsieur le Député-Président en charge de la Culture, je souhaite intervenir ce jour à propos d'un courant culturel qui sort du prisme visuel des musées et autres salles d'exposition.

Ma question portera sur les arts de la rue tels que fresques monumentales, graffs, œuvres en plein air ou non et accessibles sans réservation ni payement d'un droit d'entrée.

Nous constatons que, de plus en plus, ce genre de démarche culturelle est accepté, voire promotionné par les Villes et Communes de notre province, de notre pays....

Des villes comme Berlin, New York, mais aussi moins internationales, ont une démarche non pas d'interdiction, mais plutôt de promotion de ces différents courants artistiques moins connus et souvent comparés aux tags qui ne véhiculent pas les mêmes modes de fonctionnement et de présentation.

Monsieur le Député-Président, ma question sera celle-ci : la Province ne pourrait-elle pas interpeller les Communes de son territoire afin de savoir si elles possèdent ce type d'œuvres ?

Suite à ce recensement, nous pourrions proposer à un public averti ou non ces spots artistiques voire même, pourquoi pas, les intégrer dans des parcours touristiques.

D'avance, je vous remercie pour votre attention.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. J'invite à nouveau M. Luc GILLARD, Député provincial Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.
- M. GILLARD, Député provincial Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

Comme vous le soulignez, de plus en plus d'œuvres d'art urbain ont investi l'espace public, que cela soit des commandes publiques, ou des interventions libres qu'elles soient anonymes ou signées.

L'espace urbain est, et singulièrement depuis les années 80, le lieu d'expression d'une culture underground d'abord, jusqu'à celui de l'art dans un sens plus large et plus reconnu de nos jours.

Je pense notamment à l'actuelle rétrospective de l'artiste urbain Bansky à l'Espace Lafayette-Drouot, à Paris. Cet espace consacré au street-artiste est l'exemple parfait des ponts désormais fréquents tissés entre le milieu de l'art urbain, l'art underground et le monde de l'art traditionnel.

Je vois, dans ce courant artistique, les traces d'une réflexion artistique citoyenne, parfois critique, décorative ou revendicatrice, accessibles au plus grand nombre.

Je rappelle que la Province de Liège était un partenaire privilégié pour la triennale Art Public en 2020 à Liège laquelle présentait des œuvres d'art urbaines très diverses : fresques murales, installations, sculptures, interventions expérimentales...

La Province a non seulement soutenu ce parcours d'art urbain dans la ville mais a également pérennisé des interventions artistiques, notamment en acquérant l'œuvre de l'artiste Michael Dans, intitulée LIÈGE LOVE CITY, sculpture monumentale d'une main sur la place de la République française à Liège.

La Province de Liège soutient également de manière régulière le musée en Plein air au Sart Tilman qui expose sur le campus sa collection d'art public, à la vue de chaque promeneur.

Aussi votre proposition rencontre les objectifs de la Province en matière de culture et tout d'abord la valorisation des artistes, de leurs démarches et leurs diversités sur un territoire.

Il est important que la notoriété des artistes en province de Liège ne se limite pas aux espaces classiques d'exposition. La Province ne doit pas entretenir que le mythe coriace selon lequel un acte artistique n'a de crédit que par l'aval du marché de l'art ou d'un lieu reconnu d'exposition.

L'accès à la culture est un enjeu auquel je suis particulièrement sensible. Le fait que la culture sorte dans la rue, pour interagir et faire réfléchir, participe à briser l'appréhension de beaucoup à franchir les portes des musées et des galeries d'art, de peur de ne pas comprendre le sujet d'une exposition ou pour des raisons pécuniaires.

Votre interpellation s'inscrit donc dans la continuité des démarches de la Province, laquelle souhaite enclencher une dynamique de recensement des œuvres d'art urbaines présentes sur son territoire. Dans un second temps, la volonté de valoriser ce patrimoine artistique, parfois rarement connu, auprès des touristes, des habitants des environs, ou des amateurs d'art, pourrait éventuellement se concrétiser par une cartographie sous la forme d'un guide artistique et touristique, papier ou virtuel, tel un circuit des collégiales à l'échelle artistique et provinciale.

Je vous remercie.

Alors, je n'ai pas eu l'occasion, Monsieur le Président, de répondre à Monsieur MAGNERY pour sa première question mais je pense qu'il fait quand même une petite confusion en reprenant un extrait de mon propos et à dessein, tronqué, c'est la différence entre la démocratie directe et la démocratie représentative.

Et donc, il est le représentant de ceux qu'il veut défendre et donc, les débats il les organise où il veut et il vient reporter, forcément, ce débat ici au sein de notre Assemblée. Maintenant, si Monsieur MAGNERY préfère le système plus direct, à lui de nous le dire, c'est son droit, à lui d'organiser les choses pour faire en sorte qu'il obtienne une majorité et changeons notre système.

Mais pour l'instant, nous avons bien un système représentatif. Je suis stupéfait que vous l'ayez oublié.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Député provincial Président. Quelqu'un souhaitet-il intervenir concernant la question A24 ? Pas d'intervention. Pour la quatrième question référencée A...
- M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Excusez-moi Monsieur le Président, j'ai été nommément cité, je souhaite quand même pouvoir répondre à Monsieur GILLARD ;
- M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'on va quand même appliquer notre règlement et essayer d'avancer calmement, avec ordre et méthode dans notre ordre du jour. Si vous le souhaitez, vous poserez une autre question la fois prochaine, il n'y a pas de souci.

Je passe la parole à Monsieur Rafik RASSAA.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Alors, il faut l'appliquer à Monsieur GILLARD, Monsieur le Président. Monsieur GILLARD s'est permis de répondre après mon intervention...

Je vous en prie Monsieur le Président!

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Monsieur RASSAA pour la quatrième question.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Le dernier mot doit toujours revenir aux Conseillers, pas à l'exécutif!

- M. LE PRESIDENT.- Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, je regrette un peu les incidents qui sont en train de se passer et je soutiens quand même le Conseiller Marc Magnery dans sa volonté de s'exprimer, même si on a un règlement à respecter.

Bref!

Au dernier Conseil provincial d'avril, nous votions dans une belle unanimité le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format », rapport qui justifiait le besoin de l'association en 12 ETP et concluait en indiquant que, je cite : « les obligations contractuelles ont été respectées par l'asbl « Compas Format », justifiant ainsi la bonne exécution des missions de service public confiées à l'association. » Fin de citation.

Et qu'apprenons-nous il y a quelques jours ? La Province de Liège a décidé de réduire de moitié la mise à disposition de son personnel dans ce service d'accrochage scolaire avec, comme conséquence directe pour l'antenne de Waremme, une possible fermeture pure et simple puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles exige un minimum de 3 ETP pour la reconnaissance d'un S.A.S.

Comment se fait-il que cette mission essentielle de service public puisse être délaissée par la Province ? Après une année scolaire particulièrement difficile, marquée par des fermetures de classes, une hybridation scolaire synonyme d'isolement et d'aiguisement des inégalités sociales et un décrochage scolaire plus important, considérer que cette mission d'accrochage scolaire est soudainement secondaire est juste inconcevable.

Je devine déjà la réponse et les 45 millions que la Province va devoir dégager pour financer les zones de secours, on la connaît, mais je ne peux m'imaginer que la Province puisse laisser dépérir un service d'accrochage scolaire en cette période.

Pourquoi la Province de Liège ne négocie-t-elle avec l'autre pouvoir de tutelle, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles, une augmentation de l'enveloppe consacrée aux SAS avant tout désengagement ? Et non pas après ! Alors que les emplois APE ont eu la garantie d'être financés, allez-vous, Madame Brodure-Willain, entendre les centaines de signataires de la pétition lancée par l'Asbl et la délégation syndicale, en grève aujourd'hui, qui se bat pour la pérennisation des emplois, et revenir ainsi sur votre décision de réduire de moitié le personnel provincial mis à disposition ?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN, pour la réponse du Collège à cette question.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller provincial Rassaa, vous m'interrogez sur la réduction de la mise à disposition de personnel au sein de l'ASBL « Compas Format ».

Comme vous le savez, cette mesure s'explique, effectivement, par la décision de la Région Wallonne qui nous impose de reprendre progressivement à notre charge 60% du montant des dotations communales aux zones de secours du territoire provincial. L'accroissement considérable de cette charge, correspond, comme vous l'avez justement rappelé, à un montant de 45 millions d'euros.

Nous y sommes bel et bien contraints, et il n'y a jamais de bons moments pour prendre de telles mesures.

La Région n'a pas mis ses exigences sur pause, et la Province de Liège doit réorienter ses moyens financiers par un recentrage de ses missions et de ses activités.

Ces réflexions, menées collégialement, aboutissent à des décisions, parfois difficiles à prendre, qui sont toutes guidées par un seul et même objectif : celui de garantir l'emploi de notre personnel.

Pour mieux répondre à vos interrogations sur l'ASBL Compas-Format, Monsieur le Conseiller Provincial, il convient de revenir quelques années en arrière.

Par sa décision du 19 avril 2007, la Province de Liège a approuvé des conventions de partenariat avec trois ASBL responsables de terrain des services d'accrochage scolaire, à savoir l'ASBL Rebonds, l'ASBL Aux-Sources, et l'ASBL Compas-Format, cette dernière comprenant 3 centres situés à Seraing, Verviers et Waremme.

Par ces conventions, la Province de Liège s'engageait auprès de chacun de ces centres à allouer une subvention forfaitaire annuelle de 10.000 euros, tout en mettant à leur disposition un équivalent temps plein, par centre également. Cette décision avait été prise, je vous le rappelle, sur base d'une analyse.

Or, comme vous l'avez très justement rappelé, Monsieur le Conseiller provincial, la Province de Liège consentait à mettre à disposition deux agents par centre, soit le double de ce que prévoit la convention initiale.

Malheureusement, la situation a évolué entretemps, et les injonctions de la Région Wallonne nous obligent aujourd'hui à prendre des mesures restrictives touchant à l'ensemble de nos matières provinciales.

C'est pourquoi le Collège provincial a décidé d'en revenir aux modalités de la convention, à savoir la mise à disposition d'un équivalent temps plein par centre. Le Collège provincial ayant par ailleurs décidé de maintenir sa subvention annuelle de 10.000 euros pour chacun de ces centres, soit 30.000 euros annuels pour l'ASBL Compas-Format.

Rappelons aussi que le principal pouvoir subsidiant de ces ASBL est la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qu'elles sont donc, par définition, indépendantes de notre institution.

Nous leur venions en aide, complémentairement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et nous continuons à le faire.

Dans les faits, je voudrais donc rappeler qu'il n'y a pas de « perte d'emploi », contrairement à ce qui a pu être annoncé sur les réseaux sociaux ou dans la presse.

Factuellement, sur l'ensemble de ces ASBL, et là je reviens aux ASBL Rebonds, Aux-Sources et Compas-Format, 3 agents ont été réaffectés au sein d'autres services provinciaux ou

d'un autre pouvoir organisateur, un agent provincial est arrivé au terme de sa carrière et un autre arrivera, le 30 juin prochain, au terme de son contrat.

Croyez bien, Monsieur le Conseiller provincial, que ces décisions n'ont pas été prises de gaité de cœur. Je voudrais néanmoins insister sur le fait qu'elles restent absolument conformes, en tout point, à la convention originelle convenue entre les différentes parties.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Conseiller provincial, que nous avons reçu, ici-même, le 28 avril dernier, les responsables de ces centres, et que nous avons ensuite, mais ça séparément, rencontré le personnel concerné.

Au cours de cette réunion où nous avons échangé, nous leur avons fait part de notre disposition à les accompagner et à les soutenir dans les différentes démarches visant à obtenir une subvention plus importante auprès de leur principal pouvoir subsidiant, la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou de tout autre interlocuteur qui veut aider. Nous leur réaffirmons cette intention, en même temps que le soutien que nous apportons depuis 14 ans à ces organisations et à leurs membres.

Croyez-bien Monsieur le Conseiller Provincial, que je suis pleinement convaincue, ainsi que mes collègues, de l'importance fondamentale des missions poursuivies par le Service d'accrochage scolaire.

En tant que Députée de l'Enseignement et de la Formation, c'est pour mes équipes et pour moi-même une préoccupation constante. C'est pourquoi je tiens à vous rappeler ici l'ensemble des mesures que nous prenons, parallèlement à celles précitées, pour organiser, au sein même de nos écoles, un dispositif d'accrochage scolaire.

Ainsi, à travers le projet Amarrages, initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous dédicaçons une personne par établissement scolaire à l'accompagnement et au suivi des jeunes élèves en situation d'absentéisme, de décrochage ou d'abandon scolaire.

Très concrètement, cela consiste à assurer un suivi individualisé et personnalisé de ces élèves, en mettant en place toute une série d'actions telles que, notamment la construction d'outils de travail à destination des élèves ou des équipes (planning d'étude, questionnaires, méthode de travail, lettre d'engagement, liste des tâches, journal créatif, fiches de suivi, etc...); la création d'un guide de l'accrochage scolaire; la mise en place de remédiations individuelles et/ou collectives; la création de méthodes de travail individualisées, de planning d'étude, de coaching personnalisé et de remise en ordre; le développement de différentes actions visant l'implication des parents dans la vie scolaire, au travers de contacts téléphoniques, de goûters, de rencontres...; l'organisation de projets visant le bien-être à l'école et la cohésion de groupe, tels que des voyages scolaires ou des espaces de parole, notamment.

Pour vous citer des actions très concrètes, Monsieur le Conseiller Provincial, je pourrais revenir sur la prévention des assuétudes menée à l'EP Verviers, sur l'aide aux apprentissages à distance à travers l'« Espace cybermédia » de l'IPES Hesbaye, sur la création d'une école de devoirs à l'EP Herstal et à l'IPES Verviers, ou d'un « local bien-être » à l'EP et à l'IPES Herstal.

Je pourrais aussi vous parler de la création spécifique d'un espace d'accueil dédié à des élèves en décrochage au sein de l'IPES Verviers, comme je pourrais vous parler de l'atelier « Estime de soi » créé à l'IPEA La Reid, ou de l'Atelier « Délégué de classe » et du projet « Tous en scène » menés par l'AP Flémalle... Je pourrais vous parler de tout cela et de bien d'autres projets encore.

En lien direct avec cette problématique, je vous signale également que nous accueillons au sein de chacun de nos Centres d'Education et de Formation en Alternance, c'est-à-dire les CEFA, le projet CEFACCROCHE. Ce projet prévoit une série d'activités organisées autour de 4 thématiques, à savoir l'accueil, l'acquisition des compétences, l'insertion socio professionnelle et la lutte contre les ruptures et le décrochage.

Enfin, je reviendrai aussi sur la création de notre Cellule PESH – Pour une Ecole Sans Harcèlement, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en séance du Conseil. Cette Cellule de formation et d'action contre le harcèlement en milieu scolaire répond, de par sa philosophie première, aux mêmes objectifs que sont l'émancipation et le bien-être de nos élèves et étudiants.

Tous ces projets, et tant d'autres encore, démontrent à quel point cette mission essentielle de service public est, contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur le Conseiller provincial, bien loin d'être délaissée.

Pour notre Département Enseignement-Formation, l'épanouissement et le développement harmonieux de nos élèves est non seulement une préoccupation constante, mais elle est notre raison d'être.

Merci.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Députée pour la réponse. Je ne suis pas stupéfait mais je suis insatisfait quand même.

Tout d'abord, j'aimerais vous inviter à écouter le témoignage d'Anouk ce matin, qui s'exprimait à la radio Vivacité, interrogée par le journaliste Olivier Theunis, à quel point ce service d'accrochage est vraiment un besoin essentiel pour les 150 élèves qui sont suivis par ce service et, demain, donc la décision elle tombe aujourd'hui hein, et donc là, à la prochaine rentrée, je crains qu'il n'y aura pas assez de temps pour faire l'accompagnement dont vous avez parlé pour aller chercher un autre subventionnement auprès de la FWB ou dans d'autres villes et communes.

Le temps est serré et mon souci, c'est que bien sûr vous respectez votre convention, on a bien compris, on a bien compris aussi qu'il y avait des économies à faire pour respecter la charge des zones de secours qui vous est imposée mais, dans la procédure, dans la manière de faire, il y a un vrai souci.

Annoncer ça à 2 mois de la fin de l'année scolaire, et annoncer ça maintenant alors qu'il y a des élèves qui sont encore suivis, je trouve ça vraiment incompréhensible, je pense que la décision aurait pu être d'abord concertée, donc je suis déjà heureux d'apprendre que le 28 avril vous les avez rencontrés mais je vous invite vraiment à les rencontrer une deuxième, voire une troisième fois, pour que ce suivi aboutisse effectivement à 3 nouveaux ETP qui seront remplacés.

L'autre problème que j'ai avec votre réponse c'est que vous oubliez de dire que vousmême vous avez, enfin la Province, pas spécialement vous mais les 3 ETP supplémentaires datent de quelques années déjà, ces 3 ETP ont été négociés avec la Province et vous avez, vousmême accepté de donner au-delà de la convention et ces services ont investi dans du bâtiment, ils ont investi aussi dans l'accueil de plus d'élèves et aujourd'hui, on leur dit de faire marche arrière d'un seul coup et ça, franchement, je ne comprends pas, particulièrement dans la situation sanitaire actuelle dans laquelle on se trouve, avec des élèves en décrochage qui augmentent particulièrement cette année-ci.

Donc, je veux terminer en disant que j'ai bien compris que la Province fait le choix de ses services, vous avez répété nos écoles, nos services, ça on l'a bien compris et je ne mets pas en doute la qualité de notre service provincial, de nos services provinciaux mais la Province a aussi fait le choix d'investir dans des missions facultatives, c'est elle qui a fait le choix et aujourd'hui, elle débranche la prise et elle débranche en laissant sur le carreau des élèves en déshérence. Et ça, c'est inacceptable.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Avant de continuer plus en avant au niveau de notre Conseil, je voudrais vous rappeler les articles 42, 82 et 83 du ROI qui concernent les questions d'actualité : « Après la lecture de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum ; le Député donne la réponse du Collège à la question ; l'auteur de la question peut réagir pendant 2 minutes maximum. »

Dès lors, compte tenu ici des différentes interpellations, ce règlement sera strictement appliqué, maintenant si un Conseiller ou un groupe souhaite modifier le Règlement d'Ordre Intérieur, je n'ai aucun souci à recevoir ces demandes et ces propositions qui seront examinées en Bureau.

Je vous remercie.

VI. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/270 : Désignation des représentants de la Province de Liège à l'Assemblée générale de la nouvelle société de logement de service public en Communauté germanophone dénommée « Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Le point en urgence, document 20-21/270, je pense que j'applique

notre règlement.

Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Le document a été déposé sur le portail du Conseil.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir. Je clos la discussion générale.

Nous passons donc au vote sur l'urgence :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Unanimité. La notion d'urgence ayant été décrétée :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/223 : Octroi de subventions en matière de Protocole – Demande de soutien de l'asbl « GREOVA » – Organisation de la 41ème édition de la Fête du Fromage au Château de Harzé les 21 et 22 août 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/223).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune

remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/224 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Marchin » dans le cadre du projet « Les Grandes questions » 2020-2021.

Document 20-21/225 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de l'Être » dans le cadre de la création du spectacle «Moulins» qui sera joué le 15 mai 2021 à Manhay.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 20-21/224, 20-21/225) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 20-21/225 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour Monsieur le Président, bonjour chers Collègues.

Ce mardi 25 mai 2021, la première Commission s'est réunie et a examiné les documents 20-21/224 et 20-21/225 relatifs à l'octroi de subventions en matière de Culture.

Une question est posée sur le document 20-21/225 car il s'agit d'une demande de subside pour un spectacle qui sera joué à Manhay qui se situe en province de Luxembourg.

Il est répondu que la subvention est octroyée à une ASBL liégeoise, «Le théâtre de l'être», aux fins de soutenir la création du spectacle. De plus le spectacle sera également joué à

Sprimont, Angleur et Dison.

C'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter les 2 points.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne le document 20-21/224, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/226: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/227: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/228: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 20-21/226, 20-21/227, 20-21/228) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Nicole MARECHAL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Comme vous venez de le dire, la première Commission a donc regroupé les points 226 à 228 et une remarque a été formulée par moi, donc je la réitère. Elle concernait les documents 226 et 228, c'est-à-dire les rapports d'évaluation des conférences d'arrondissements de Verviers et de Liège. La qualité du rapport n'est évidemment pas à mettre en cause et donc, mon groupe votera pour. Cependant, nous donnerons la liberté de nous pencher plus avant sur les rapports des 4 conférences d'arrondissements pour les analyser de plus près.

Le vote : 3 abstentions et 9 pour.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ?

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Non, vote séparé pour les 3 documents s'il-vous-plaît.

M. LE PRESIDENT.- Pas de souci, votes séparés donc.

Le document 226, le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 227, le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 228, le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 20-21/233: Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 9 de l'ordre du jour (document 20-21/233).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour hier l'arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2020, document 20-21/233.

Après un exposé du Directeur financier provincial, plusieurs questions sont posées par des Conseillers.

Un Conseiller est à la fois inquiet et rassuré au vu des comptes présentés ce jour, étant donné la perspective de dépenses complémentaires pour les zones de secours à l'horizon 2024,

comme quoi, c'est assez récurrent dans les interventions pour le moment...

Le Directeur financier confirme qu'un montant de 45 millions sera nécessaire pour les zones de secours d'ici 2024. Il annonce aussi que des négociations sont toujours en cours avec la Région concernant la prise en charge par la Province de cette somme.

Il ajoute qu'il faut aussi ne pas oublier les cotisations sociales et de responsabilisation. Ceci confirme la nécessité de prendre des mesures rapidement pour garder les finances à flot et être très attentif pour le futur.

Une deuxième question concerne la stagnation des recettes pour les centimes additionnels par rapport à 2019. Il est répondu, que malgré le passage de la perception du Fédéral au Régional, le hasard a permis de maintenir quasi les mêmes recettes.

La dernière question concerne la hausse de la dette globale pour cet exercice. Il est répondu que ceci est dû à des investissements nouveaux et que l'endettement était tellement bas qu'il n'était plus possible de continuer comme ça.

Malgré cela, la dette de la Province est maitrisée. La Commission vous propose d'adopter par 7 voix pour et 5 abstentions le compte 2020.

M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/234: Approbation des comptes de gestion pour l'année 2020 des fonds provenant des legs «MONTEFIORE-LEVI», «Mme Vve GABRIEL-HALIN», «ROUSSEAUBOSHOWERS», «BONDARIU», «Marthe BRABANT-VECKMANS», «Fernand PETIT», «Raymonde SIMON», «BARTHOLOME Maria Vve LEONARD», «Mykola DYHID», «CUVELIER Vve ROLAN » et legs «ASBL ICAN».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 20-21/234).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/235: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Service Condroz » – Financement des frais généraux de l'association pour l'exercice 2021.

Document 20-21/236: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « La Lumière » – Réalisation d'une fresque collaborative du 20 octobre 2020 au 30 juin 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 20-21/235, 20-21/236) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/237 : Octroi de subventions en matière de Sports, des Relations Presse et de l'Information multimédia – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe » – 46ème édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité de Jemeppe » organisée à Ougrée le 26 septembre 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 20-21/237).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/239: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » (CRIPEL) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/240: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy - Waremme » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/241: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Fonds d'entraide de la Province de Liège» – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/242: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre VEDIA » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 20-21/239, 20-21/240, 20-21/241, 20-21/242) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 20-21/241 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme HUMBLET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Conseillers, chers Députés.

Donc, en fait, il y a une question qui a été soulevée par une Commissaire qui a reçu un courrier de l'Assemblée générale qui aura bientôt lieu, la semaine prochaine et elle s'interrogeait quant à l'avenir de l'asbl, voir s'il y aurait des changements car le souhait des fondateurs c'était d'aider des victimes d'accidents mortels et donc, on lui a répondu que les pré objectifs du PTS envisageaient la dissolution et ce, car les missions de la Province ne sont pas justifiées car font partie d'une entité distincte de la Province et les différentes décisions ont lieu au Conseil d'administration ou lors de l'Assemblée générale

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je voulais simplement réagir sur le point et dire publiquement ce qu'on a dit un petit peu déjà en Commission, mais redire quand même plus clairement à propos du Fonds d'entraide.

Donc on a bien compris qu'il allait à nouveau y avoir une AG qui va envisager la dissolution de l'asbl, c'est encore une mission facultative qu'on fait sauter, on a bien compris la démarche qui est entreprise par la Province, et on regrette ça mais on voulait quand même que l'argent qui est encore dans cette asbl soit quand même consacré aux accidentés du travail, c'était l'objet initial de cette asbl et donc, on affecte pas cet argent à renflouer une autre caisse de la Province mais plutôt à respecter l'objet social de l'asbl comme elle a été fondée et de consacrer cet argent au soutien aux victimes d'accidents du travail.

Qu'ils soient mortels ou pas mais on a bien compris qu'il y avait un champ d'accidentés mortels encore, et c'est encore heureux est en diminution et que donc, les personnes qui sont susceptibles d'en bénéficier sont de moins en moins nombreuses mais il y a d'autres accidentés du travail qui sont handicapés, qui ne sont heureusement pas morts et qui pourraient bénéficier de cette aide.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres demandes d'interventions ? Mme Katty FIRKET, Députée provinciale – Vice-Président. Vous avez la parole.

Mme FIRKET, Députée provinciale – Vice-Présidente (en visioconférence).- Je voudrais juste réagir à ce que Monsieur Rassaa vient de dire pour lui rappeler qu'en termes de règles, elles sont très strictes dans le cadre d'une dissolution, une liquidation d'asbl, on vient de le vivre avec l'asbl « Centre d'études et de documentation sociales » et donc, j'entends bien que le PTB aurait des velléités par rapport à l'affectation de ces sommes une fois l'asbl dissoute.

Tout sera fait dans les règles au niveau des différents CA et AG qui seront organisés toujours conformément aux règles et j'invite donc Mme Craen qui fait partie, je pense, de cette asbl de participer et de venir relayer les souhaits qui seraient les siens ou ceux de son groupe mais croyez bien, tout est règlement de manière très stricte et qu'on se conformera, évidemment, à l'ensemble des règles qui nous seront imposées dans ce cadre-là.

Merci Monsieur le Président.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-Présidente. D'autres demandes d'interventions ?
  - M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Ce sera fait!
  - M. LE PRESIDENT.- Pas d'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 20-21/243 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 18 de l'ordre du jour (document 20-21/243).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Donc, la deuxième Commission, comme déjà signalé, s'est réunie ce mercredi 26 mai 2021.

Un Commissaire s'est posé la question pourquoi des projections plus précises concernant le précompte immobilier ne semblent pas possibles ?

Il lui est répondu qu'un groupe de travail se penche justement sur la question vu que les données de base datent de, retenez votre souffle, de 1975.

Le même Commissaire a soulevé une remarque sur la dernière colonne du tableau présenté par le Directeur financier provincial et une autre Commissaire s'est interrogée pourquoi IMMOVAL ne passerait pas au Conseil. Il lui est expliqué qu'il s'agit d'une société anonyme et non pas d'une intercommunale et que le régime est par conséquence différent.

Je crois qu'il y eu un vote mais si mes souvenirs sont bons, il s'agissait uniquement d'une prise de connaissance mais je suppose que vous êtes plus informé que moi Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit d'une prise de connaissance, en effet. Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale

Il s'agit donc d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance ladite résolution.

Document 20-21/244: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial » (ASEP) -Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 20-21/244). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune

remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/245: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 20 de l'ordre du jour (document 20-21/245)

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/246: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/247: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/248: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/249 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Moselle » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/250: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/251: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » (CPL-Promogest) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/252: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » (CPL-Végémar) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 20-21/246, 20-21/247, 20-21/248, 20-21/249, 20-21/250, 20-21/251, 20-21/252) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

# Document 20-21/253 : Vente de la partie provinciale du bâtiment « Le Vertbois », sis rue du Vertbois 13A à 4000 Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 28 de l'ordre du jour (document 20-21/253).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/254 : Convention de marchés conjoints entre la Province de Liège et l'asbl « Domaine de Bérinzenne » dans le cadre du projet life « Vallées ardennaises – Restauration écologique des rivières et forêts dans les vallées des bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Vesdre et de l'Our ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 29 de l'ordre du jour (document 20-21/254).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/255 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères (CPLVEGEMAR) » – 7ème journée interprofessionnelle sur l'agriculture bio le 1er juillet 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 20-21/255).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mame Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc la quatrième Commission s'est réunie le 21 mai et analysé le document 20-21/255 donc, c'est une demande de soutien pour l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » pour l'organisation de la 7ème journée interprofessionnelle sur l'agriculture bio le 1er juillet 2021.

Une question a été soulevée par une Commissaire quant à l'événement s'il aura bien lieu vu les mesures sanitaires actuelles ? Il lui a été répondu que oui, l'événement aura bien lieu chez un agriculteur de la commune de Grâce-Hollogne.

En fonction des mesures en vigueur, l'organisation aura lieu sur inscriptions avec un service de sécurité qui sera sur place pour éviter éventuellement des débordements. Le programme sera adapté avec une limitation de groupes restreints.

La Commissaire a également posé la question s'il y a risque à l'organisation de l'événement ? L'événement se fera, elle a été rassurée car l'événement se fera à l'extérieur,

avec des chapiteaux et des pagodes et des adaptations ont été mises en place en vue de respecter les mesures sanitaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/256 : Aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité le long de la route nationale N659 – Proposition de convention entre la Province de Liège et la Commune de Amel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 20-21/256).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/271 : Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de la SCRL « Öffentlicher Wohnungsbau Eifel » (OEWBE) fixée le 16 juin 2021 à 20h, Vennbahnstrasse 2 à 4780 St. Vith.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription de ce point en urgence, qui a été déposé sur le portail.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Nous passons donc au vote sur l'urgence.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité.

Ensuite, ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur le document 271 :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/257 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » arrêtés au 31 décembre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 32 de l'ordre du jour (document 20-21/257).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/258 : Cultes - Budget 2020 de la Mosquée Mimar Sinan, rue de Visé, 129 à 4602 Cheratte - Prise de connaissance.

Document 20-21/259 : Cultes - Compte 2017 de la Mosquée Fatih, rue de Tilleur, 140 à 4420 Saint-Nicolas - Avis favorable.

Document 20-21/260 : Cultes - Compte 2020 de la Fabrique d'Église Orthodoxe Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers - Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 20-21/258, 20-21/259, 20-21/260) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

En ce qui concerne le document 20-21/258, votre Commission vous invite à en prendre connaissance.

En ce qui concerne les documents 259 et 260, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pour le document 20-21/258, il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Nous passons à présent au vote sur les documents 259 et 260. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

# Document 20-21/261 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 20-21/261).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/262 : Mise à disposition des Communes de Berloz, de Fexhe-Le-Haut-Clocher, de Juprelle, d'Oreye et de Villers-Le-Bouillet de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

M. LE PRESIDENT. - Point 37 de l'ordre du jour (document 20-21/262).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/263 : AQUALIS - Première assemblée générale ordinaire fixée au 2 juin 2021.

Document 20-21/264 : RESA – Première assemblée générale ordinaire fixée au 2 juin 2021.

Document 20-21/265 : C.I.L.E. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 17 juin 2021.

Document 20-21/266 : A.I.D.E. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 17 juin 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37 38, 39, 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 20-21/263, 20-21/264, 20-21/265, 20-21/266) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Les documents 20-21/263, 265 et 266 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

En ce qui concerne le document 20-21/264 relatif à l'AG de RESA, celui-ci ayant soulevé une intervention, j'invite le rapporteur M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Rapporteur de la cinquième commission, réunie mercredi 26 mai 2021 en vidéo conférence, document 20-21/264 « RESA- Première assemblée générale ordinaire fixée au 2 juin 2021 ».

Un membre du Conseil provincial également membre du CA d'ENODIA nous a apporté un complément d'information sur les points 2 et 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2021 et ce, suite au Conseil d'administration d'ENODIA qui s'est tenu le 25 mai dernier.

Concernant le point 2 « Rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ». Il est proposé de rapporter un vote positif sur ce point de l'ordre du jour, moyennant toutefois l'expression d'opposition suivante sur l'annexe 1.3 du rapport de gestion du Conseil d'Administration : la politique de rémunération des titulaires de fonctions de direction arrêtée par le CA de RESA du 16 décembre 2020 n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis conforme préalable auprès d'ENODIA au regard des dispositions de l'article L1532-5 du CDLD, donc du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Concernant le point 4 « Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD », nous constatons que les données renseignées dans ledit rapport relativement à la partie de ce rapport consacrée aux titulaires de fonction de direction, respectent les plafonds prévus par le CDLD. Il est donc proposé au Conseil provincial de rapporter un vote positif sur l'ensemble du rapport de rémunération, sous réserve toutefois que l'ensemble des éléments constitutifs de la rémunération annuelle brute déclarée pour chacun des titulaires de fonction de direction reposent sur des décisions qui n'auraient pas eu à requérir l'avis conforme préalable d'ENODIA.

Cette situation est due au fait que deux décrets wallons ont des exigences divergentes sur la procédure à appliquer pour les demandes d'avis conformes à solliciter par la filiale à la maison mère.

Une demande du Conseil d'administration d'ENODIA, auprès du Ministre-Président wallon ainsi que deux autres Ministres wallons compétents concernés a été effectuée pour résoudre ce problème à l'avenir.

Un commissaire a demandé s'il y aura un impact sur le personnel, il lui a été répondu que non

Il y a eu 6 votes pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

En ce qui concerne le document 20-21/264 relatif à RESA, je vous propose, comme en Commission, de voter sur l'ensemble des points à l'ordre du jour, moyennant le fait que nous voterons contre l'annexe 3 du point 2 de cet ordre du jour.

De plus, concernant ce même document, je vous informe que, comme en Commission, Mme Valérie LUX et M. Julien VANDEBURIE, ne participeront pas au vote.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission pour le point 264. J'aimerais bien qu'un vote ECOLO soit prononcé puisque Julien a les mains liées ici.

M. EL HAJJAJI (en visioconférence).- J'avais levé ma main pour le vote ECOLO puisque je suis administrateur ENODIA, si cela convient, donc on votera pour.

Ok, merci du dépannage de Julien ici.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous propose de globaliser les points 263, 265 et 266. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/267: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/268: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du château de Jehay » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/269: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

M. LE PRESIDENT.- Points 42, 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 20-21/267, 20-21/268, 20-21/269) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale et je vous informe que, comme en Commission, M. Alfred Ossemann ne participera pas au vote sur le document 269.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

\*\*\*\* Suspension de la séance publique à 18H00 \*\*\*\*

#### VII.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- Nous passons maintenant à la séance à huis clos.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Comme ce fut le cas lors de notre séance du mois de janvier, le vote sur ce document se fera via l'application ZOOM que nous utilisons actuellement pour la visioconférence. Vous n'aurez donc pas besoin de quitter celle-ci pour voter.

Quand il vous sera proposé de voter dans ZOOM, je vous demanderai de cliquer sur la réponse de votre choix.

J'invite les membres présents physiquement à se connecter à ZOOM via leur téléphone ou ordinateur portable. Le lien de la réunion vous est renvoyé, à l'instant, par email.

Avant de commencer, nous allons attendre que tout le monde soit bien connecté à ZOOM.

# \*\*\*\* Reprise de la séance publique à 18H15 \*\*\*\*

Document 20-21/231 : Souhait de Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, d'accéder à la retraite à la date du 1er février 2022 : prise d'acte du courrier, décision de pourvoir à l'emploi de Directeur général provincial déclaré vacant et choix du(des) mode(s) d'accès audit emploi (articles 2 à 4).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 49 de l'ordre du jour (document 20-21/231).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, en ce qui concerne les articles 2 à 4 de cette résolution, c'est donc à l'unanimité que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de ce document en ce qui concerne les articles 2 à 4.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/232 : Admission à la retraite de Monsieur Jacques TRICNONT, Directeur financier provincial, à la date du 1er février 2022 : prise d'acte du courrier, décision de pourvoir à l'emploi de Directeur financier provincial déclaré vacant et choix du(des) mode(s) d'accès audit emploi (articles 2 à 4).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 20-21/232).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, en ce qui concerne les articles 2 à 4 de cette résolution, c'est à l'unanimité que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de ce document en ce qui concerne les articles 2 à 4.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021

M. LE PRESIDENT. - Point 51 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

#### IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 17 juin 2021 à 16H30. Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 18H20'.